

Assemblée générale d'Animath

7 juillet 2020

Tenue en ligne

25 votants présents, pas de personne représentée.

Contexte et enjeux

L'assemblée générale ordinaire fait comme chaque année, le bilan des actions passées lors de l'année précédente (2019). Elle permet d'informer les adhérents sur la gestion de l'association par les administrateurs et d'élire un nouveau conseil d'administration.

L'assemblée générale est ouverte par le président à 18h.

Rapport moral

Le rapport moral est présenté par les membres présents du Bureau. Chacun expose la partie dont il est en charge ou qu'il représente lors de l'assemblée générale.

À l'occasion de la discussion sur le rapport moral, le besoin de mener une évaluation des publics touchés par l'action d'Animath et de l'impact de cette participation est constaté.

Le rapport moral figure en Annexe 1.

Vote sur le *Rapport moral 2019* :
Approuvé à l'unanimité

Rapport financier

Le Trésorier présente les éléments financiers à l'assemblée générale : la *Plaquette des comptes* (Annexe 2), le *Rapport financier* (Annexe 3) et le *Rapport du commissaire aux comptes* (Annexe 4).

Les documents précédemment cités sont proposés à l'approbation :

Vote sur la *Plaquette des comptes 2019* :
Approuvée à l'unanimité

Vote sur le *Rapport financier 2019* :
Approuvé à l'unanimité

Vote sur l'*Avis du commissaire aux comptes 2019* :
Approuvé à l'unanimité

Quitus de gestion

Le Sectétaire précise la définition du quitus : le quitus est la reconnaissance du caractère régulier de la gestion de l'association telle qu'elle a été tenue par les organes dirigeants de l'association (pour nous, le Conseil d'administration)

Le quitus est ensuite mis au vote :

Vote sur le *Quitus de gestion au Conseil d'administration* :
Approuvé à l'unanimité

Résultat comptable de l'exercice 2019

Au cours de l'année 2019, le résultat comptable est un déficit de 54 637€.

Budget 2020

Un *Budget 2020* est présenté par le trésorier. Le but de cette présentation est d'informer l'assemblée sur :

- le fait que malgré un exercice 2019 très déficitaire, l'exercice 2020 a été conçu équilibré ;
- l'esprit des modifications budgétaires qui surviennent en conséquence directe de l'épidémie de covid-19 à l'occasion de laquelle de nombreuses actions ont été dématérialisées.

Conseil d'administration

La liste des candidats est présentée, ceux qui sont candidats pour la première fois se présentent en quelques mots.

Le vote pour le Conseil d'Administration connaît les résultats suivants :

- Martin ANDLER : 23 voix
- Association des directeurs d'IREM : 23 voix
- Claudine BARDOT : 23 voix
- Mathieu BARRÉ : 23 voix
- Hakima BERDOUZ : 23 voix
- Véronique CHAUVEAU : 23 voix
- Comité International Jeux Mathématiques : 23 voix
- Mai-Linh DUONG : 23 voix
- Emmanuelle FEAUX DE LACROIX : 23 voix
- Fondation sciences mathématiques de Paris : 23 voix
- Kangourou : 23 voix
- MATH.en.JEANS : 23 voix
- Anaïs MEUNIER : 23 voix
- Guillaume SAËS : 23 voix
- Société française de statistiques : 23 voix
- Science Ouverte : 23 voix
- Société de mathématiques appliquées et industrielles : 23 voix

Lors de l'assemblée générale, des planches de présentation ont été projetées :
elles figurent en Annexe 5.

La séance est levée à 20h10.

Antoine MARTIN
Secrétaire



IHP - 11 rue Pierre-et-Marie-Curie
75231 Paris CEDEX 05
+33 (0)1 44 27 66 70
Siret : 43159836600018
www.animath.fr